

Protection de perte

Evitez toute perte en cas de perte de votre carte. Une protection qui ne coûte que CHF 18 par an. Grâce à notre protection de perte, vous ne perdrez pas d'argent en cas de vol, de perte ou d'utilisation abusive de votre carte de paiement.



Nos prestations

- ✓ Nous prenons en charge tous les dommages subis entre le moment où vous avez perdu votre carte et celui où vous déclarez sa perte, et ce, aussi bien pour la carte principale que pour toutes les cartes supplémentaires liées au compte de carte du titulaire de la carte principale. La somme assurée est illimitée, et aucune franchise ne s'applique. Nous remplaçons en outre gratuitement vos cartes et votre code NIP.

Votre avantage

- ✓ Pour la modique somme de CHF 18 par an, soit CHF 1.50 par mois, vous vous épargnez le fait d'avoir à payer les dommages survenant avant le moment où vous déclarez la perte. Envoyez-nous le formulaire et vous pourrez de nouveau profiter de votre carte de paiement l'esprit léger.

Prime

CHF 18 par an

Protection de perte

Déclaration de souscription

Oui, je demande la protection de perte pour le prix modique de CHF 1.50 par mois.*

Le numéro de ma carte est:

Données personnelles

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Société (facultatif)

Rue, n°

NPA, lieu

N° de téléphone portable

Date

Signature**

* La protection de perte est valable 12 mois. Le débit de la prime annuelle de CHF 18 apparaîtra sur votre prochaine facture de carte de crédit ou sur votre prochain relevé de compte.

** Par ma signature, je confirme accepter les conditions générales d'assurance.

Demande à envoyer à:

Cornèr Banque SA, Succursale BonusCard (Zurich), Case postale, 8021 Zurich